

Règlement

« Top Elite Régional Jeunes »



Rédacteur	Date de rédaction	Version	Date de validation
Commission Ligue Compétitions Jeunes	Juin 2025	N°1	Août 2025

Table des matières

ARTICLE 1. DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION	3
a) <i>Désignation de la compétition</i>	3
b) <i>Prise en charge de l'organisation</i>	3
ARTICLE 2. RÈGLES	4
ARTICLE 3. CRITÈRES DE PARTICIPATION.....	4
a) <i>Licences.....</i>	4
b) <i>Catégories.....</i>	4
c) <i>Participation</i>	4
d) <i>Vérifications.....</i>	5
ARTICLE 4. MODALITÉS D'INSCRIPTION	5
a) <i>Inscriptions</i>	5
b) <i>Frais d'inscription</i>	5
c) <i>Validation et publication des listes</i>	6
d) <i>Accompagnateurs.....</i>	6
ARTICLE 5. TABLEAUX DES DEUX ÉTAPES.....	6
a) <i>Tableaux de simples</i>	6
b) <i>Logiciels informatiques</i>	7
ARTICLE 6. MODALITÉS D'ORGANISATION.....	7
a) <i>Affichages.....</i>	7
b) <i>Échéancier</i>	8
c) <i>Salle :</i>	8
d) <i>Volants.....</i>	8
e) <i>Officiels techniques</i>	8
f) <i>Coaching.....</i>	9
g) <i>Récompenses.....</i>	9
h) <i>Transmission des résultats.....</i>	9
i) <i>Restauration</i>	9
ARTICLE 7. APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT	10
ANNEXE - CAHIER DES CHARGES.....	11

Cette compétition cherche à :

- *Permettre aux meilleurs jeunes de se confronter entre eux afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut niveau.*
- *Amener les joueurs à trouver les axes de développement pour leur progression.*

Article 1. Description de la compétition

a) Désignation de la compétition

La Ligue de Badminton des Pays de la Loire (Ligue PDLL), et plus particulièrement la Commission Ligue Compétitions Jeunes (CLCJ), organise chaque saison 2 journées, appelées « Top Elite Régional Jeunes ».

Ces regroupements sont mis en place pour les meilleurs jeunes de la Ligue de Badminton Pays de la Loire dans un objectif de performance.

b) Prise en charge de l'organisation

- L'organisation d'une journée du Top Elite Régional Jeunes est mise en place par la Ligue.
- L'organisation d'une étape du Top Elite Régional est à la charge d'un Comité Départemental désigné par le Comité d'Administration de la Ligue PDLL. Ce comité peut à son tour désigner un de ses clubs pour accueillir et organiser la compétition. L'instance désignée sera appelée "organisateur" dans le reste de ce document.
- Les dates des compétitions sont fixées par le Conseil d'Administration de la Ligue en fin de saison pour la saison qui suit.
- Un calendrier de rotation des compétitions est établi sur 10 ans par la Ligue des Pays de la Loire. Il permet de désigner chaque année les deux comités en charge de l'organisation de ces deux étapes.

Article 2. Règles

Le Top Elite Régional Jeunes se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

Article 3. Critères de participation

a) Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD au sein de la Ligue PDLL pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

Tout club inscrivant un ou plusieurs joueurs sur les Top Elite Régionaux, s'engage en application des statuts fédéraux (article 2.1.3) et du règlement intérieur de la Fédération Française de Badminton (article 5.3.1), à licencier à la FFBaD l'intégralité de ses adhérents. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, les joueurs pourraient être exclus du circuit.

b) Catégories

Le Top Elite Régional est ouvert aux catégories : benjamin et minime.

c) Participation

Ce circuit de compétition est ouvert à tous les joueurs à jour de leur licence. Les inscriptions seront prises dans l'ordre du nouveau classement, pour que tous les tableaux soient complets.

Des joueurs poussins pourront participer à cette compétition sur invitation de

l'ETR (2 joueurs par tableau maximum).

d) Vérifications

La Ligue Pays de la Loire, doit vérifier par tout moyen approprié l'application des précédents articles.

Article 4. Modalités d'inscription

a) Inscriptions

- Les inscriptions sont à effectuer par les clubs via l'application Badnet.
- Les clubs devront s'assurer que tous les joueurs sélectionnés et retenus seront présents.
- Tous les forfaits après tirage des tableaux devront être justifiés au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition. Les justificatifs sont à envoyer à l'organisateur et à la ligue à l'adresse suivante : forfait@badminton-paysdelaloire.fr.
- Tous les forfaits non justifiés 5 jours après la compétition, seront pénalisés d'une amende de 30€ par joueur, adressé au club concerné, et ce en plus de l'application du RGC (sanction éventuelle avec deux mois de suspension).
- La Ligue adresse la plaquette d'invitation aux clubs et aux comités à J-30 minimum.
- La date limite d'inscription est fixée à J-15.
- A J-12, la liste des joueurs retenus sera envoyée par l'organisateur au secrétariat de la Ligue pour publication (cf. paragraphe ci-dessous).
- L'organisateur envoie les convocations à J-10.

b) Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés par le Conseil d'Administration de la Ligue.

- Gratuité du tableau de simple chez les jeunes.

c) Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la Commission Ligue Compétitions Jeunes. Le CPPH de référence pour la sélection et la constitution des tableaux est celui qui fait foi à J-10 jours.

La liste des joueurs qualifiés est publiée par la Ligue 12 jours avant la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de sélection retenu pour chaque joueur.

d) Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition. Ce délégué majeur devra pointer en même temps que les joueurs dès son arrivée en indiquant son nom, ses coordonnées téléphoniques pour chaque joueur dont il est référent.

Le juge arbitre ou le GEO pourront interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre au moment du pointage

Article 5. Tableaux des deux étapes

a) Tableaux de simples

Chaque catégorie (benjamins et minimes) sera constituée de 12 joueurs (garçons) et 8 joueuses (filles). Le mode de compétition devra favoriser la

possibilité pour tous les joueurs de faire le même nombre de matches (idéalement 4 à 6 matches).

Si les tableaux sont complets, la formule sera :

- Pour les garçons 4 poules de 3 puis tableau avec classement intégral selon le classement des poules (1 tableau des 1ers, 1 tableau des 2èmes et 1 tableau des 3èmes)
- Pour les filles 2 poules de 4 puis tableau rassemblant toutes les joueuses avec classement intégral

Si les tableaux sont incomplets les poules seront modifiées mais le principe restera le même.

Pour les filles si, il y a moins de 7 joueuses, la compétition se déroulera sous la forme d'une poule unique.

b) Logiciels informatiques

Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition sera Badnet.

Article 6. Modalités d'organisation

a) Affichages

Devront être affichés dans le gymnase :

- Le présent règlement.
- L'échéancier.
- Les codes de conduite des joueurs et entraîneurs chap 7 du Guide du badminton. (à minima, sous la forme de QR codes).

Le RGC doit être disponible dans le gymnase de la compétition, ainsi que « Les règles officielles du badminton » (à minima, sous la forme de QR codes).



www.badminton-paysdelaloire.fr

b) Échéancier

La compétition se déroulera sur une journée. Le début des matches est fixé à 10h00, la compétition devra se terminer au plus tard à 18h00 (fin du dernier match). L'organisateur s'engage à respecter l'échéancier.

La durée moyenne des matches à appliquer est au minimum de **28 minutes**.

c) Salle :

Pour accueillir une étape, il faut disposer d'un équipement avec au minimum 7 terrains.

La salle devra comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

d) Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition et doivent être homologués par la FFBaD (liste annuelle publiée sur www.ffbad.org).

Ils sont à la charge des joueurs. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

e) Officiels techniques

La nomination du juge arbitre est assuré par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT). Pour cela, la Ligue remplit une demande d'autorisation de compétition dans les délais prévus par le RGC.

Avant le tirage au sort, le GEO prend contact avec le JA désigné (pour avis et réponses aux questions concernant les tableaux, ou classement des joueurs...).

Après tirage au sort, la Commission Régionale Jeunes recevra à titre informatif les tableaux.

Le GEO a autorité pour assurer le bon déroulement de la compétition en cas d'absence involontaire du juge-arbitre.

Les indemnités du juge arbitre seront prises en charge par la Ligue conformément au barème en vigueur en ligue PDLL (frais km et indemnité journalière de JA). Les frais de restauration sont à la charge de l'organisateur. Chaque match sera scoré dans la mesure du possible. Dans le cadre de l'article 4 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

f) Coaching

Le coaching entre les points et à la pause à 11 points sera interdit. Le coaching entre chaque set sera autorisé. Cela doit permettre une meilleure autonomie des joueurs.

g) Récompenses

A chaque étape, la Ligue se chargera de récompenser (formule à définir) les vainqueurs et les finalistes de chaque catégorie. À son initiative, l'organisateur pourra également récompenser les autres joueurs.

h) Transmission des résultats

Le GEO a la charge :

- D'effectuer l'export des résultats sur Poona.
- D'envoyer les résultats (poules + phases finales) sous format PDF à la CLCJ (clcj@badminton-paysdelaloire.fr), 2 jours maximum après la fin de la compétition.

La Ligue se chargera de la transmission aux différents responsables des comités concernés.

i) Restauration

Le club hôte est libre de mettre en place un système de restauration. Si cela n'est pas possible, les organisateurs devront le préciser à l'ensemble des participants en amont de la compétition. Les bénéfices liés au système de



www.badminton-paysdelaloire.fr

restauration reviendront au club hôte.

Article 7. Application du présent règlement

Les organisateurs, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs / Comités Départementaux / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La Ligue des Pays de la Loire se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

ANNEXE - Cahier des charges

Le plateau de jeu	
Nombre de terrains au total (minimum)	7
Paire de poteaux, filets, toises	En fonction du nombre de terrains
Occultation des verrières (si besoin)	Oui
Bannette des joueurs	2 par terrain (organisateur)
LA GESTION DE LA COMPETITION – TABLE DE MARQUE	
Diffusion des invitations	Ligue des Pays de la Loire
Gestion des inscriptions	Organisateur
Gestion table de marque	Organisateur ou Ligue
Fourniture Kit Com	Ligue des Pays de la Loire
Fourniture matériel informatique	Organisateur
Titulaire du GEO minimum	1 fourni par l'organisateur
Logiciel de gestion de compétition	Badnet
La salle	
Tribunes	Oui
Vestiaires joueurs	2
Vestiaires officiels techniques (si possible)	2
Sanitaires	2
Chauffage	Oui
Affichage du règlement	Oui
Affichage des tableaux, des résultats	Oui
Emplacement stand partenaire	Oui
Connexions électriques	Oui
La Logistique	
Buvette, restauration rapide	Au choix du club hôte
Nomination du Juge-arbitre	Ligue des Pays de la Loire

Nominations des Arbitres	Ligue des Pays de la Loire
Défraiement d'un officiel technique	Ligue
Scoreurs	1 par terrain (si possible)
Le protocole et les récompenses	
Protocole	Ligue PDLL et organisateur
Récompenses	Ligue
Convocations	Organisateur
Résultats	Organisateur